



Le 4 novembre 2025 TABLE DES MATIÈRES

REDDITION DE COMPTES

M. Savoie

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS

M. Savoie

L'hon. M. Herron

M. Savoie

L'hon. M. Herron

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ÉDUCATION

M. Lee

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

SANTÉ MENTALE

M. Weir

L'hon. M. McKee, c.r.

M. Weir

L'hon. M. McKee, c.r.

M. Weir

L'hon. M. McKee, c.r.

SÉCURITÉ

M. Coon

L'hon. M^{me} Holt

Mr. Coon

L'hon. M. D'Amours

PETITS RÉACTEURS MODULAIRES

M. Austin

L'hon. M. Legacy

M. Austin

L'hon. M. Legacy

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

REDDITION DE COMPTES

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Bon après-midi.

[Traduction]

Madame la présidente, j'aimerais continuer de parler du fait que la première ministre et ses ministres se sont volatilisés devant les médias vendredi. Éviter les médias est un thème récurrent, Madame la présidente. Le gouvernement a promis d'être le plus radicalement transparent de l'histoire de la province.

(Exclamations.)

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : En effet, les gens d'en face sont transparents. Leur absence dans la rotonde en témoigne.

Je crois comprendre que les ministres sont rendus à la quatrième ronde de formation médiatique financée par les contribuables, et ce doit être la cinquième qui aborde la manière de répondre aux questions des journalistes. Compte tenu du mépris qu'affichent la première ministre et ses ministres à l'égard des journalistes accrédités, s'engageront-ils à se présenter dans la rotonde aujourd'hui pour répondre aux questions des médias, peu importe qui est interrogé et sur quel sujet? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis reconnaissant au député d'en face de sa question. Je m'attendais à ce que les parlementaires du côté de l'opposition posent des questions qu'ils soulevaient au nom des médias, des questions sur la réforme de l'impôt foncier, notre système de santé et l'épandage d'herbicides. Je pense qu'ils ont mentionné que ce sont là des sujets qui intéressent les gens du Nouveau-Brunswick. Notre équipe sera dans la rotonde, comme d'habitude, aujourd'hui et demain pour parler aux médias, comme nous l'avons fait la semaine dernière, hier et aujourd'hui. Nous continuerons de communiquer avec les médias et avec les gens sur les questions qui importent le plus pour eux. Nous sommes sur le terrain chaque jour pour écouter les gens du Nouveau-Brunswick. Ils veulent savoir comment nous améliorons les soins de santé dans la province en recrutant plus de médecins et d'infirmières que jamais auparavant dans la province. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent savoir comment nous rendons leur vie plus abordable grâce aux réformes de l'impôt foncier qui progressent. Nous continuerons à communiquer avec les médias et les gens du Nouveau-Brunswick au sujet des questions qui importent pour eux.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Je pense que la première ministre doit être rendue à la sixième ronde.

Parlons du manque d'action de la part du gouvernement et de l'incidence de ses mauvaises décisions sur la CESP. La CESP est un organisme indépendant et quasi judiciaire, et, habituellement, les examens qu'il a menés étaient très complexes et prenaient généralement un ou deux ans à terminer. Le délai le plus court jamais enregistré par la CESP pour réaliser un examen est de trois mois. Le gouvernement s'attend maintenant à ce que la CESP fasse le nécessaire pour trouver une solution en seulement 32 jours. Le ministre des Ressources naturelles a été membre de la CESP pendant 10 ans. Il place l'organisme dans une position vouée à l'échec. Pourquoi le ministre sacrifie-t-il ainsi ses anciens collègues de la CESP?

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Mes anciens collègues à la CESP disposent d'une expertise très approfondie en la matière. Lorsque l'on a une commission permanente, on dispose, en fait, de connaissances à l'interne. C'est le cas en ce qui concerne les membres et le personnel de la commission. Une commission permanente ne fait pas que remplir son rôle à temps partiel et elle a la capacité d'agir rapidement lorsque nécessaire. Étant donné que la commission a une question qu'elle pourrait vouloir quantifier différemment — ce qui serait, selon moi, pertinent en ce qui concerne les coûts de conformité au *Règlement sur les combustibles propres* —, nous, de ce côté-ci de la Chambre, invitons les parlementaires d'en face à encourager la CESP à faire son travail. Nous croyons que l'organisme dispose des outils nécessaires pour agir avec une telle agilité et pour tenir toute audience requise pour garantir deux choses. D'abord, que les gens du Nouveau-Brunswick ne paient pas l'essence plus cher qu'ils ne le devraient. Ensuite, que nous disposions d'une sécurité de l'approvisionnement. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. On a la preuve que la CESP n'a jamais agi ainsi ; pourtant, regardez comment procède le gouvernement : il fait fi de toutes les données probantes. Soit les parlementaires du côté du gouvernement ont reçu le pire conseil de l'histoire de la province, soit ils savent quelque chose qu'ils ne nous disent pas. Soit on prévoit d'exercer des pressions sur la CESP, sachant très bien qu'elle ne pourra pas réussir à faire ce que lui demande le gouvernement, ce qui donnerait à ce dernier un prétexte pour l'abolir et déréglementer, soit la première ministre sait peut-être quelque chose à propos du budget fédéral qui sera présenté aujourd'hui. Sait-elle si Mark Carney supprimera la majoration liée au coût du carbone? Procède-t-elle ainsi afin de devancer le tout simplement pour pouvoir dire qu'elle a rempli sa promesse? Merci, Madame la présidente.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Madame la présidente, je rappellerais simplement au député que la commission a déjà montré qu'elle pouvait agir avec souplesse, car elle dispose d'un savoir organisationnel, peut compter sur ses membres et dispose d'un personnel. L'Instance 458 en est la preuve. Il s'agit d'un examen approfondi de la demande générale concernant les tarifs d'Énergie NB, travail qui remonte à mars 2020, à la pandémie. La commission a alors pu se réunir virtuellement et rendre une décision en une seule journée.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Je ne peux pas croire que le ministre essaie de faire croire aux gens du Nouveau-Brunswick que la situation est la même. Il parle d'Énergie NB au lieu du règlement sur les combustibles, Madame la présidente, mais ce sont deux choses différentes. Il a siégé à la commission. Il devrait connaître la différence. Il ne devait pas être attentif.

On vend 1 milliard de litres de carburant chaque année au Nouveau-Brunswick. Une baisse de 8,24 ¢ du prix du carburant représente une perte de revenus de 82,4 millions de dollars pour les dépanneurs de la province. Il s'agit de l'argent que les propriétaires utilisent pour payer leurs employés, rembourser leurs prêts bancaires et à réinvestir dans leur entreprise. La façon dont le gouvernement gère le dossier poussera certaines des personnes concernées à fermer leurs portes. Vous pourriez trouver diverses façons de régler la situation, comme recourir à différents prix à la rampe ou à différentes formules, mais, malgré votre promesse, vous n'avez pas réussi à mener la tâche à bien en un an. Vous ciblez désormais les détaillants, pour qui les pertes pourraient s'élever à 82,4 millions de dollars. Pourquoi vous en prenez-vous aux détaillants de carburant? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. En ce qui concerne les questions précédentes et celle qui vient d'être posée, la raison pour laquelle les audiences ont duré si longtemps, parfois deux ans, est très claire. Des postes étaient vacants. Le gouvernement précédent a laissé des postes vacants à la CESP pendant des années. La commission était dans l'incapacité de mener à bien ses travaux, car il lui manquait des membres et elle ne pouvait pas réunir le quorum. En tant que gouvernement, nous avons agi très rapidement pour pourvoir les postes vacants et veiller au bon fonctionnement de la CESP. Lorsque les représentants de l'industrie ont fait une demande au sujet des marges, l'audience a eu lieu quelques mois plus tard.

Ils attendaient depuis des années, et je dis bien des années. Ils attendaient depuis près d'une décennie. Je pense que nous avons fait un très beau travail pour ce qui est de fournir à la CESP ce qu'il lui faut pour accomplir parfaitement sa mission. Elle dispose des outils dont elle a besoin. Elle pourra mener à bien ses travaux comme il se doit.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, il manque un élément dans les propos du ministre, et c'est ce que le rapport indique : Il ne faut pas éliminer la majoration liée au coût du carbone. La situation est absurde.

Le gouvernement a eu une année pour agir. Il a rencontré des parties prenantes, qui lui ont systématiquement dit tout ce qu'il ne voulait pas entendre. Bon, à cause de la première ministre, qui a fait une telle promesse politique, l'approvisionnement en gaz est compromis.

La situation ne rendra pas la vie des gens du Nouveau-Brunswick plus abordable, surtout s'ils doivent parcourir de plus longues distances ou si nous devons procéder à une déréglementation et recourir à un processus de marché libre. Rien ne garantit que les gens des collectivités rurales n'auront pas à payer plus cher. Tout indique qu'il ne faut pas éliminer la majoration. La première ministre admettra-t-elle qu'il s'agit d'une promesse politique et que celle-ci n'est fondée sur aucun élément de preuve? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Madame la présidente, à un moment où les gens du Nouveau-Brunswick éprouvent des difficultés liées au coût de la vie — et je suis certaine que le député d'en face a entendu les personnes de sa circonscription lui en parler — et que les gens ont du mal à joindre les deux bouts, je suis vraiment étonnée d'entendre les gens d'en face se prononcer contre la déréglementation. Ils s'opposent à une réduction de 8 ¢ du prix de l'essence pour offrir un peu d'aide aux gens du Nouveau-Brunswick à un moment où les coûts à la pompe sont très élevés.

Les gens d'en face s'opposent à des mesures qui aident les gens du Nouveau-Brunswick au moment où ceux-ci en ont besoin, tandis que notre gouvernement emploie tous les outils à sa disposition pour essayer de soutenir les gens lorsqu'ils en ont besoin. Nous sommes à l'écoute sur le terrain. Nous sommes là pour les gens du Nouveau-Brunswick, et nous le serons toujours. Merci beaucoup.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Si la réponse donnée n'était pas si mauvaise, ce serait presque amusant. Où se trouvait le gouvernement au cours de la dernière année, Madame la présidente? Il aurait pu mettre en oeuvre une telle mesure il y a longtemps, d'un simple trait de plume, selon la première ministre, mais elle a perdu la plume quelque part sous sa table de travail.

Maintenant, les gens du gouvernement perdent leur sang-froid, essaient de rejeter le blâme sur la CESP et évitent d'assumer la responsabilité de la situation. Il ne peut y avoir aucune ambiguïté ici. Il s'agit d'une promesse politique de la première ministre, et celle-ci la mettra en oeuvre quelle qu'en soit l'incidence sur le Nouveau-Brunswick.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Que devrez-vous dire aux gens du Nouveau-Brunswick si votre plan échoue et que vous ne parvenez pas à réduire de 8,24 ¢ le prix de l'essence comme vous l'aviez promis? Assumerez-vous la responsabilité de chaque commerce qui devra fermer ses portes? Assumerez-vous la responsabilité de chaque dollar que les gens du Nouveau-Brunswick n'économiseront pas en raison de l'échec lié à votre promesse? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Madame la présidente, encore une fois, lorsque nous travaillions au dossier l'année dernière, des membres de l'industrie ont signalé quelque chose de très clair : Il y avait une éternité qu'aucune audience sur les marges bénéficiaires n'avait été tenue. Ils voulaient discuter de la majoration liée au coût du carbone, mais une autre difficulté se posait parce que la question des marges n'avait pas été réglée. Nous avons entendu le message. Nous avons porté la question devant le Comité de modification des lois. Le comité est revenu avec un ensemble de critères précis et des recommandations pour y parvenir. Nous avons attendu que le processus suive son cours. Nous avons tenu les réunions. La CESP a pu faire son travail. Les efforts ont été menés de manière tripartite tout au long du processus. Tous les membres du comité se sont entendus à l'égard des recommandations, et nous avons mené la tâche à bien. Je ne comprends pas ce qui est à la source de la frustration.

ÉDUCATION

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. La semaine dernière, j'ai posé à la ministre de l'Éducation des questions à propos du rapport du défenseur sur la saga budgétaire en éducation. La ministre a dit qu'il y a eu des discussions avec le défenseur à l'égard des recommandations qu'il a formulées. Je pense qu'il faut s'attaquer aux lacunes importantes qui ont été signalées dans son rapport. En ce qui concerne mes questions de la semaine dernière, elles demeurent sans réponse.

Je vais les poser encore une fois : La ministre peut-elle fournir une explication claire de la façon dont une si grave erreur s'est produite dans le budget en éducation? Des fonctionnaires seront-ils tenus responsables du fiasco? Quelles mesures concrètes de reddition de comptes seront prises pour prévenir, à l'avenir, des erreurs de communication et des revirements budgétaires, comme ce fut le cas pour le rétablissement de la somme de 14,6 millions de dollars?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Encore une fois, je vous remercie de me donner l'occasion de remercier le défenseur du Nouveau-Brunswick de son important travail.

Questions orales

Nous avons en commun une préoccupation à l'égard des populations vulnérables de notre province, et nous avons tous deux comme priorités de veiller à l'amélioration des taux de littératie et de numératie et à l'amélioration des résultats obtenus dans notre province. Comme je l'ai mentionné la semaine dernière, nous avons discuté en profondeur de son rapport, nous approuvons en principe ses recommandations, et nous comptons bien mettre en application son importante contribution dans notre manière de faire le travail. Merci.

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. La *Saga budgétaire en éducation* s'est poursuivie. La semaine dernière, les thèmes en commun qui se dégagent des propos des gens du côté du gouvernement se rapportaient tous à la reddition de comptes et à la transparence ; mettons donc le tout à l'épreuve. Voici mes questions pour la ministre de l'Éducation relativement au rapport du défenseur : La ministre acceptera-t-elle de présenter, de déposer et de divulguer les notes de service internes et les notes d'information qui ont servi à justifier les compressions initiales, oui ou non? La ministre appuiera-t-elle l'obligation pour les conseils d'éducation de district de divulguer publiquement l'incidence du budget avant de mettre en oeuvre des compressions, oui ou non? La ministre peut-elle garantir qu'aucun service de soutien essentiel pour les élèves n'ait été perdu de manière permanente en raison du fiasco budgétaire, oui ou non?

[Original]

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Nous travaillerons fort à la mise en oeuvre des recommandations du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés. Nous nous pencherons tout particulièrement sur les recommandations qui portent sur le budget. Nous chercherons à déterminer quelles sont les responsabilités du ministère en ce qui a trait aux districts, parce que nous continuerons à travailler avec ces derniers pour que les dollars investis dans le domaine de l'éducation aient le rendement voulu.

Nous investissons dans la littératie et dans la numératie et nous voulons réduire l'absentéisme chronique. Nous continuerons donc à travailler avec nos partenaires pour atteindre les résultats voulus. Nous continuerons à travailler de façon transparente. Lorsque nous devons faire des ajustements, comme cela a été le cas l'année dernière, nous le ferons, parce que nous ne craignons pas la collaboration. Nous n'hésiterons pas à corriger le tir. Merci.

[Traduction]

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : On trouve encore d'autres éléments dans l'opus du défenseur sur la saga budgétaire en éducation. Voici mes questions : Comment le prochain plan d'éducation de 10 ans s'attaquera-t-il aux échecs budgétaires relevés dans le rapport? Pourquoi le ministère de l'Éducation a-t-il fourni au Cabinet des renseignements vagues ou incomplets concernant l'incidence de la directive budgétaire de 43 millions de dollars? De plus, une question m'intrigue particulièrement : Qui a signé et

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

approuvé les arguments que le défenseur a décrits comme étant « loin de refléter la réalité »? La citation se trouve à la page 9, au paragraphe 3, dans la première phrase.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, merci de me donner l'occasion de parler du plan d'éducation. Nous avons lancé des consultations sur le très important travail à cet égard, car nous savons que le plan présenté en 2016 est arrivé à terme. Nous avons maintenant l'occasion de définir les prochaines étapes en matière d'éducation. Nous avons mené des sondages. Nous avons tenu des consultations en personne. Nous avons tenu des consultations virtuelles. Les gens du Nouveau-Brunswick nous font directement part de la façon dont ils veulent voir évoluer les prochaines étapes en éducation. Voilà une occasion vraiment enthousiasmante. Je ne veux pas présumer de ce que nous entendrons, car nous sommes au coeur de discussions importantes, mais j'ai hâte de communiquer les conclusions aux gens du Nouveau-Brunswick dès que nous les obtiendrons. Merci.

SANTÉ MENTALE

M. Weir (Riverview, PC) : Merci, Madame la présidente. Mes questions aujourd'hui, ainsi que les questions de suivi qui y sont liées concernant la transparence pour ce qui est des traitements des dépendances dans la province s'adressent au ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances. L'opposition a déposé plusieurs motions visant à sauver la vie des gens du Nouveau-Brunswick qui sont aux prises avec des dépendances et à les aider, et à fournir le meilleur soutien possible aux personnes du Nouveau-Brunswick aux prises avec des troubles de santé mentale ou ayant des préoccupations à cet égard. Nous avons présenté ces nombreuses motions parce que la question comporte de nombreux volets et exige une réponse tout aussi diversifiée du gouvernement.

Jeudi dernier, le ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances a souligné ce qui suit : Nous ne construirons pas un établissement de traitement dans chaque collectivité si ce n'est pas nécessaire. Le ministre communiquera-t-il la liste des collectivités où les dépendances ne posent aucun problème et où aucun traitement n'est requis? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. McKee, c.r. (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le député d'en face d'avoir soulevé la question. Je comprends qu'ils ont présenté un certain nombre de motions afin que nous ayons la possibilité de débattre des prochaines étapes en matière de santé mentale et de traitement des dépendances dans la province. De ce côté-ci de la Chambre, nous travaillons d'arrache-pied à la création d'un nouvel établissement de 50 lits qui desservira toute la province. Ce dernier permettra de plus que doubler le nombre actuel de lits de traitement dans la province.

Lorsque je parle de la nécessité ou non de créer des établissements de traitement aux quatre coins de la province, je veux dire qu'une stratégie coordonnée est indispensable. Voilà pourquoi nous entreprenons une analyse fondée sur les besoins pour déterminer précisément quels sont ces besoins. Les gens d'en face sont restés les bras croisés pendant six ans. Ils n'ont pas élaboré de stratégie. Maintenant, ils veulent simplement semer le chaos en laissant entendre qu'il nous faut construire des établissements de traitement dans tous les recoins de la province. Nous adopterons une approche coordonnée et stratégique pour que tous les gens du Nouveau-Brunswick reçoivent l'aide...

M. Weir (Riverview, PC) : Merci, Madame la présidente. Le projet de construction d'un établissement de traitement de 50 lits dont parle le ministre a été annoncé par le gouvernement précédent. L'annonce remonte à un an, et les travaux nécessaires à sa mise en oeuvre ont pris plus de temps que prévu, peut-être jusqu'à 18 ou 20 mois. De telles réalisations prennent du temps. Les gens d'en face sont à court de temps. Ils doivent s'atteler à la tâche et travailler en parallèle. Il ne semble pas que le gouvernement prenne la question aussi au sérieux qu'il le devrait. Si c'était le cas, la première ministre ne chahuterait pas un député pendant qu'il présente des renseignements.

Le chahut fait partie de notre système parlementaire. Le choix du moment et du sujet nous appartient. Si la première ministre estime que son choix du moment et du sujet est approprié, elle n'a qu'à venir l'expliquer lors de la mêlée de presse. J'invite la première ministre à se joindre à moi à la mêlée de presse après la période des questions. Le ministre peut également venir. Il pourra ainsi nous donner les noms de toutes les collectivités où un traitement des dépendances ne serait pas nécessaire. Le ministre connaît-il tout...

L'hon. M. McKee, c.r. (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Merci, Madame la présidente. Je comprends que les gens de l'opposition, qui n'ont rien fait pendant six ans, veulent créer un établissement de 50 lits dans chaque collectivité de la province, mais ils doivent comprendre que les traitements varient d'une personne à l'autre. Un traitement de longue durée n'est pas forcément la bonne approche pour tout le monde. Il y a différentes approches dans tout le continuum de soins de santé. Il y a des traitements de longue durée. Il y a des traitements de courte durée. Il y a des services de consultation externe. Il y a des services de traitement de jour intensif. Lorsque je dis qu'il ne s'agit pas simplement de jeter l'argent par les fenêtres et de créer un établissement de 50 lits dans chaque petite collectivité de la province, je veux dire que nous adopterons une approche globale.

Nous menons une analyse fondée sur les besoins, analyse que les parlementaires de l'opposition n'ont pas effectuée, et nous créerons l'établissement de 50 lits, ce que, je le répète, les gens d'en face n'ont pas fait. Ils ont attendu le dernier mois de leur mandat de six ans pour lancer une demande de propositions. Nous ne faisons que réparer le gâchis laissé

Questions orales

par le gouvernement précédent. Nous adoptons une approche coordonnée pour l'ensemble de la province.

M. Weir (Riverview, PC) : Le gouvernement actuel n'a toujours pas achevé la construction de l'établissement de 50 lits que le gouvernement précédent avait promis et que le ministre actuel avait promis de réaliser cet automne. L'établissement n'est pas construit, et le projet n'est pas en cours de réalisation.

Vendredi, la première ministre et plusieurs de ses ministres ont rapidement battu en retraite plutôt que de répondre aux questions des journalistes. Je suis content de préciser que le ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances n'était pas parmi eux, Madame la présidente. Ses collègues, en revanche, ont manqué à leurs obligations, ce qui montre que les affirmations de la première ministre sur la transparence et la responsabilité ne sont que pure fiction. J'aimerais demander au ministre s'il se présentera à la mêlée de presse aujourd'hui, si sa présence est requise, pour parler des collectivités où les services de traitement des dépendances ne sont pas nécessaires. Même si la première ministre se dérobe, le ministre se présentera-t-il au point de presse si sa présence est requise?

Il est important que nous maintenions la transparence sur la question, et nous devons parler du besoin en question. Le ministre parle souvent d'objectifs précis et de la nécessité d'une coordination efficace. J'en suis conscient. Il faut aussi que les choses se produisent maintenant. Nous ne pourrions pas tout reporter à l'avenir.

L'hon. M. McKee, c.r. (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Merci, Madame la présidente. Merci encore une fois au député d'en face de sa question réfléchie. Je lui suis reconnaissant de ne pas m'avoir crié dessus aujourd'hui. C'est un peu plus facile de comprendre la question quand elle est posée avec éloquence.

Comme je l'ai dit, nous travaillons à un plan coordonné. Je serais ravi de répondre aux questions des médias, s'ils en ont. Nous sommes là pour chaque personne du Nouveau-Brunswick dans l'ensemble des collectivités de la province. Nous ferons construire l'établissement de 50 lits. Nous savons que 50 lits ne suffisent pas à répondre aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick. Nous travaillerons sur le prochain établissement. Nous travaillerons sur l'ensemble du continuum de soins.

Comme je l'ai dit, la guérison est différente d'une personne à un autre. Il pourrait s'agir d'une mère de famille qui a des enfants et ne peut pas se rendre dans un établissement de traitement intensif avec hébergement.

Toutefois, à Moncton, les gens ont accès à un programme de traitement de jour intensif. Un programme du genre pourrait peut-être être utile dans la région de Tantramar. Il pourrait

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

aussi être utile à Campbellton ou à Tracadie. Nous examinerons les besoins de chaque collectivité et ferons en sorte qu'elle ait accès aux bons services au bon moment.

SÉCURITÉ

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, lorsque le président Trump a déclaré sa guerre commerciale contre le Canada, la première ministre a fait tout un spectacle en retirant l'alcool américain des magasins d'alcool et en évoquant la possibilité de mettre fin aux exportations d'électricité vers les États-Unis. Or, elle accueille maintenant deux compagnies d'énergie américaines, PROENERGY, du Missouri, à Tantramar et VoltaGrid du Texas, à Lorneville, pour faire la combustion de gaz extrait par fracturation, et accepte l'argent du département de la guerre américain pour la mise en valeur de la mine Sisson. Il s'agit d'une menace pour notre sécurité même, car ces compagnies achemineront des fonds du Nouveau-Brunswick vers les poches des copains de Trump favorables au forage, et alimenteront la machine de guerre américaine en tungstène. Les projets en question lieront encore plus solidement notre économie avec celle des États-Unis, alors que Trump s'en prend à notre secteur du bois d'oeuvre dans le cadre de ses efforts continus pour faire du Canada le 51^e État.

La première ministre renverra-t-elle les hommes d'affaires de Trump et son département de la guerre chez eux?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente, et merci au député d'en face de sa question. Il met en lumière un véritable défi avec lequel le Nouveau-Brunswick est aux prises en ce moment. Notre économie est liée à l'économie américaine depuis très longtemps. Le Nouveau-Brunswick est la province canadienne la plus dépendante des exportations vers les États-Unis, et 92 % de nos exportations sont destinées aux États-Unis. Nos chaînes d'approvisionnement sont inextricablement liées. Certaines de nos entreprises ont des liens étroits avec nos voisins du Maine, dans les secteurs forestier, énergétique, etc., que ce soit au Madawaska ou à St. Stephen.

[Original]

Nous travaillons très fort pour trouver la façon d'être plus autosuffisants ici, au Nouveau-Brunswick. Nous cherchons de nouveaux marchés pour nos produits. Nous fournissons à nos entreprises de l'aide et des services. À l'heure actuelle, en raison des droits de douane, elles éprouvent beaucoup de difficultés. Nous sommes là pour les appuyer, trouver de nouveaux marchés et créer de nouveaux partenariats avec d'autres provinces canadiennes, et ce, au moyen d'un accord de libre-échange entre les provinces dont nous parlerons cet après-midi.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, tant que Trump est président, la première ministre doit traiter les États-Unis comme un pays hostile à nos intérêts. Trump est résolu à démanteler nos secteurs des ressources afin de faciliter l'assimilation de notre pays. Il transforme les dirigeants mondiaux en flagorneurs tout en défiant le droit international et américain. Minant la démocratie, il a même ordonné au secrétaire à la guerre de constituer, d'ici au 1^{er} janvier, des forces d'intervention rapide au sein de la garde nationale afin de réprimer les troubles publics aux États-Unis. Dans un éditorial du 31 octobre, le *New York Times* a examiné 12 indicateurs d'autocratie et a constaté un recul des États-Unis sur chacun d'eux.

La première ministre accueille dans notre province les copains de Trump favorables au forage et accepte l'argent du département de la guerre, ce qui alimente la tendance de recul que nous devons nous garder de favoriser. Pourquoi la première ministre ne ferme-t-elle pas la porte du Nouveau-Brunswick aux entreprises qui appuient Trump et à l'argent de son Pentagone?

[Original]

L'hon. M. D'Amours (Edmundston—Vallée-des-Rivières, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires intergouvernementales ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; L) : Merci, Madame la présidente. Vous savez, lorsque surviennent des situations un peu plus problématiques, il faut saisir les possibilités. De quelles façons pouvons-nous veiller au progrès de l'économie de notre province? Regardez ce que nous avons fait au cours de la dernière année. Nous avons travaillé de concert avec les autres provinces et territoires, ainsi que le gouvernement fédéral, pour progresser à l'égard de la question du libre-échange entre nos régions.

En ce qui concerne les produits, nous avons travaillé à la vente directe aux consommateurs. Nous avons également travaillé au projet de loi concernant la mobilité de la main-d'oeuvre. Il s'agit d'un dossier extrêmement important pour les entreprises du Nouveau-Brunswick, car il permet de maintenir un regard vers l'avenir. Nous continuerons de travailler avec nos partenaires dans l'ensemble du pays, car des occasions extraordinaires se présentent aux entreprises et aux travailleurs du Nouveau-Brunswick.

Je peux vous garantir, Madame la présidente, que, cet après-midi, nous présenterons une autre belle initiative que le gouvernement libéral du Nouveau-Brunswick veut mettre en oeuvre afin de travailler encore plus fort avec l'ensemble...

[Traduction]

PETITS RÉACTEURS MODULAIRES

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. J'aimerais poser au ministre de l'Énergie ma question sur les petits réacteurs modulaires.

Je vais commencer par lire un communiqué de presse publié il y a à peine quelques jours : Le Fonds de croissance du Canada, une société de la Couronne fédérale, fournira jusqu'à 2 milliards de dollars en fonds d'investissement et le Fonds ontarien pour la construction fournira jusqu'à 1 milliard de dollars en fonds d'investissement.

On y lit ensuite :

Selon le Conference Board du Canada, le PNCND

— le projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington —

créera jusqu'à 18 000 emplois canadiens par année pendant la phase de construction, tout en ajoutant 38,5 milliards de dollars au PIB du Canada au cours des 65 prochaines années.

Il s'agit d'une excellente nouvelle — pour l'Ontario. Qu'ont fait le ministre de l'Énergie et la première ministre pour faire en sorte que le gouvernement fédéral investisse dans notre sécurité énergétique? Pourquoi le gouvernement provincial actuel ne poursuit-il pas la vision que nos prédécesseurs avaient en matière de recherche et de développement des PRMs? Pourquoi n'attire-t-il pas des partenaires fédéraux ici au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Merci de la question. Je pense que, dans la dernière partie de la question, la question de la sécurité énergétique a été soulevée, et celle-ci est très importante. Oui, un PRM est en construction à Darlington en ce moment, mais il s'agit du tout premier PRM du genre. Il s'agit du type le plus coûteux. En fait, il s'agit d'un projet de 19,3 ou 19,4 milliards de dollars. L'Ontario peut se le permettre puisque ce PRM, qui a une capacité de 300 MW, représente un risque très petit dans l'ensemble de son portefeuille.

La situation au Nouveau-Brunswick est différente. Toutes les autres provinces au Canada cherchent à réduire le risque lié à un premier modèle de PRM du genre, car il est extrêmement coûteux. Tout le monde sait que le Nouveau-Brunswick n'est pas en mesure d'assumer un risque du genre. Nous travaillons toujours sur l'emplacement de Point Lepreau. Celui-ci demeure neutre sur le plan de la technologie. Nous pourrions y installer de nouvelles technologies nucléaires lorsque le prix sera raisonnable et que le risque aura été

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

atténué. Voilà ce que nous ferons. Nous n'avons pas à courir après des sources de financement qui ne tiennent pas compte du risque.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. Le ministre ne reconnaît pas que, sous plusieurs gouvernements précédents, des millions de dollars ont été investis dans le développement des PRM. À l'été 2018, le gouvernement Gallant a engagé 10 millions de dollars dans la recherche et le développement des PRM. En tant que gouvernement précédent, nous avons également consacré plusieurs millions de dollars à ce projet important. Les deux gouvernements avaient compris le potentiel d'un énorme rendement sur l'investissement lorsqu'il est fait ici au Nouveau-Brunswick.

Récemment, lors d'une réunion du Comité des comptes publics, un représentant d'Énergie NB a prononcé des paroles que je n'oublierai jamais. Il a dit qu'il ne peut pas dormir la nuit parce qu'il craint que, à l'avenir, l'approvisionnement en électricité ne réponde pas à la demande, mais le gouvernement actuel refuse de poursuivre l'important investissement dans la recherche et le développement des PRM. Pourquoi le gouvernement actuel ne prend-il pas la question au sérieux? Pourquoi la province du Nouveau-Brunswick est-elle encore laissée pour compte et pourquoi ne reçoit-elle qu'un gros zéro du gouvernement fédéral?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. L'analogie utilisée était intéressante. Si le député d'en face avait consulté le budget l'année dernière, il saurait que des fonds fédéraux sont actuellement dépensés, par l'intermédiaire d'Énergie NB, sur l'emplacement de Point Lepreau pour de nouvelles technologies nucléaires. Les PRM font partie intégrante des travaux. Nous y travaillons depuis le début.

Or, l'enjeu clé, c'est que ce soit le premier modèle du genre. Le gouvernement précédent, lui, était disposé à tout risquer. Le coût importait peu ; pourtant, j'entends tous les jours des discours dénonçant les dépenses des Libéraux et leur irresponsabilité financière. Soudainement, le tout est oublié lorsqu'il est politiquement correct de critiquer un parti. C'est bien. D'accord, peu importe, c'est de bonne guerre.

Toutefois, le fait demeure que nous ne prendrons pas le risque. Nous dépenserons les fonds. Il s'agit d'un processus de 15 à 20 ans. Le tout ne doit pas être fait immédiatement. Je sais que nous nous attardons tous aux manchettes, mais la réalité est que nous continuons à travailler à cet égard, que nous le ferons de façon responsable, que nous le ferons lorsque les gens du Nouveau-Brunswick seront protégés et que nous le ferons lorsque la sécurité énergétique sera garantie.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[*Original*]

La période des questions est maintenant terminée.